

Liberté Égalité Fraternité



Caen, le 19 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Covid-19: point de situation en Normandie

Le taux d'incidence régional reprend sa progression très largement au-dessus du seuil d'alerte : il augmente de plus de 13 points pour atteindre 177,96 (contre 164,6 le 15/01). L'incidence augmente également dans tous les départements à l'exception du Calvados qui enregistre une baisse : pour la Manche, l'Orne et la Seine-Maritime, cette hausse est supérieure à 20 points. Les départements de l'Orne et de la Seine-Maritime présentent un taux d'incidence supérieur à 200 cas pour 100 000 habitants, le département de la Manche s'approche de ce seuil. Le taux de positivité évolue également : il est désormais de 6,42 (contre 6,04 le 15/01). Le nombre de personnes hospitalisées diminue avec 1277 hospitalisations pour COVID-19 au 18/01 (contre 1302 le 14/01), tandis que le nombre de patients en réanimation augmente (103 le 18/01 contre 100 le 14/01).

Vaccination:

Depuis lundi, en plus des publics déjà éligibles (personnes âgées en EHPAD ou en unité de soin de longue durée, professionnels de santé de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, pompiers de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités, personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées), la vaccination est proposée aux personnes âgées de plus de 75 ans et celles atteintes de pathologies à haut risque* (ces dernières doivent disposer avant de se faire vacciner d'une ordonnance médicale établie par leur médecin traitant).

Dès le premier jour de prise de rendez-vous, l'ARS Normandie a constaté une très forte affluence sur la ligne de réservation téléphonique régionale et sur les plateformes de réservation en ligne (Doctolib, Keldoc et Maiia). Chaque centre de vaccination réalise des points réguliers avec l'ARS afin d'organiser les RDV pour réaliser la 1ère et la 2nde vaccination au regard des doses disponibles. Aujourd'hui et compte tenu du nombre très important de demandes de créneaux enregistrées depuis la semaine passée, en cas d'absence de RDV disponible, les personnes éligibles sont invitées à patienter jusqu'à l'ouverture de nouveaux créneaux. En effet, chaque semaine et au fur et à mesure de l'approvisionnement en vaccin, de nouvelles plages de rendez-vous seront ouvertes pour les semaines au-delà du 14 février pour permettre à de nouvelles personnes de prendre rendez-vous et d'être vaccinées dans les centres de vaccination. Et dès avant le 14 février, en cas de marge disponible du fait d'une consommation de doses en retrait par rapport à la prévision, autant de créneaux que possible seront libérés en continu. Toutes les personnes concernées qui le souhaitent auront accès à la vaccination étant entendu que cette vaccination va s'étendre sur plusieurs semaines.

Pour prendre RDV, plusieurs possibilités :

- . sur internet : en se rendant sur le site <u>www.sante.fr</u> ou sur <u>le site de l'ARS Normandie</u> : l'internaute sera dirigé vers la fiche du centre de vaccination le plus proche de chez lui, qui lui permettra d'accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée à ce centre
- . par téléphone au **02 79 46 11 56**, numéro régional accessible de 8h à 18h, du lundi au vendredi, ou au **0 800 009 110**, numéro national vert accessible de 6h à 22h, 7/7 pour être pour être redirigé vers le standard téléphonique du centre le plus proche ou obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Depuis le 4 janvier, la campagne mise en place dans la région a permis de vacciner 45 199 (chiffres du 19/01) personnes parmi les publics prioritaires.

*Personnes atteintes de pathologies à haut risque : atteintes de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ; atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ; transplantées d'organes solides ; transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ; atteintes de poly-pathologies chroniques, avec au moins deux insuffisances d'organes ; atteintes de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé) ; atteintes de trisomie 21.

TELECHARGEZ ET ACTIVEZ L'APPLICATION « TOUS ANTI COVID »

Données épidémiologiques : chiffres clés en Normandie au 19 janvier 2021

177,96 /100 000 hab. Seuil d'alerte dépassé

d'incidence

1,26 Seuil de vigilance

Nombre de reproduction effectif (R0) 40% Seuil de vigilance

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capa. initiale 35,3%

Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capa. opérationnelle 2882 / 100 000 hab.*

Tests RT-PCR + TAG réalisés Pour 100 000 hab. cumul sur 7 j. glissants 6,42% Seuil de vigilance

Taux de positivité des tests RT-PCR Réalisés en ville – moy. sur 7 jours glissants (Données SI-DEP)

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél: 02 31 70 97 63

Mél: ars-normandie-communication@ars.sante.fr

Définitions des indicateurs :

- Le taux d'incidence est estimé sur la base du nombre de tests RT-PCR positifs pour 100 000 habitants par semaine (entre 10 et 50 par semaine, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 50, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du seuil de vigilance; au-delà de 60 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).
- Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 1,5, c'est le seuil d'alerte qui est atteint).

Covid-19	Testés RT-PCR + TAG j-3 / J-9	dont testés positifs	Taux de positivité	Taux d'incidence	Taux d'incidence chez les + de 65 ans	Hospit. au 18/01	dont réanimations au 18/01	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	91522	5879	6,42	178	181,7	1277	103	6505	1696
Calvados	20257	882	4,35	127,6	115,0	148	19	1244	297
Eure	11144	673	6,04	112	99,7	183	10	897	264
Manche	13477	954	7,08	194,4	185,0	115	8	620	151
Orne	8000	590	7,38	213,1	210,5	145	9	833	205
Seine- Maritime	38644	2780	7,19	223,5	236,3	686	57	2911	779

Depuis le début de l'épidémie, 2348 personnes porteuses du coronavirus Covid-19 sont décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD), dont 1663 depuis le 1^{er} septembre

Situation dans les EHPAD

Entre le 16 et le 19 janvier, les équipes de l'ARS Normandie ont accompagné 36 EHPAD, ayant déclaré au moins 1 cas positif, dans la mise en œuvre de mesures visant à assurer la meilleure prise en charge des résidents et faire barrière à la propagation du virus :

	EHPAD du 16 au 19/01/2021	Résidence autonomie du 16 au 19/01/2021			
Normandie	36	4			
Calvados	8				
Eure	4	1			
Manche	8	1			
Orne	1				
Seine-Maritime	15	2			

Clusters en Normandie

La Normandie compte 140 clusters en cours d'investigation par l'ARS au mardi 19 janvier : Un cluster est le fait d'identifier au moins 3 cas confirmés ou probables, dans une période de 7 jours, et qui appartiennent à une même communauté ou ont participé à un même rassemblement.

	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Etab. pénitentiaire
Normandie	140	60	8	32	16	19	4	1
Calvados	17	11		2	4			
Eure	16	4	4	3	2	2	1	
Manche	19	8	1	4	3	3		
Orne	18	13		2	1	2		
Seine-Maritime	70	24	3	21	6	12	3	1

Note: Ne sont répertoriés que les clusters identifiables, c'est-à-dire dans un réseau d'établissements de prise en charge et d'accompagnement du public. Cela ne préjuge en rien, bien au contraire, de l'absence de clusters dans la sphère privée. Il est rappelé, à cet égard, que les rassemblements privés (fêtes, réceptions, ...) sont évidemment propices à favoriser le phénomène de contamination.

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél: 02 31 70 97 63

Mél: ars-normandie-communication@ars.sante.fr